

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse suppléante Judith Prud'homme, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse suppléante Judith Prud'homme.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Lise Michaud mairesse et Monsieur Louis Cimon conseiller

2021-06-243 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-244 ADOPTION. RÈGLEMENT 94-604-15 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 15 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 94-604-15 relatif à la circulation et à la sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-245 FONDATION RIVIÈRES - PROJET EN PARTENARIAT AVEC LA SCABRIC.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme *Fondation Rivières* le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet a été développé en collaboration avec la Société de Conservation et d'Aménagement des Bassins versants de la Rivière Châteauguay (ci-après la SCABRIC) afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau en continu sur la rivière Châteauguay et évaluer la possibilité d'établir des plages ouvertes au public;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien le projet, la Fondation Rivières a besoin du soutien des municipalités riveraines;

CONSIDÉRANT que trois municipalités riveraines ont déjà signifié leur intention de participer au financement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil accorde une aide financière au montant de 5 800 \$ aux organismes Fondation Rivières et SCABRIC dans le cadre du projet de suivi de la qualité de l'eau afin de mettre en valeur le potentiel de baignade sur la rivière Châteauguay.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-246 CRÉATION DE POSTE. PRÉPOSÉ(E) À L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière de secrétariat;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de préposée à l'administration;
- QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 7.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-247 MONTANT À REMBOURSER - SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE (RÉFECTION SAINTE-MARGUERITE)

CONSIDÉRANT la réfection du boulevard Sainte-Marguerite au cours de l'été 2020;

CONSIDÉRANT la subvention de Transports Québec dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* volet RIRL;

CONSIDÉRANT la reddition de compte;

CONSIDÉRANT l'excédent au montant de 867 505 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la directrice des Finances et de la Trésorerie à procéder au remboursement de l'excédent de la subvention offerte par Transports Québec dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* volet RIRL pour la réfection du boulevard Sainte-Marguerite au montant de 867 505 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-248 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉOLUTION 2021-04-151.

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 16 juin 2021 concernant la résolution 2021-04-151.

2021-06-249 MANDAT. ORGANISME NATURE-ACTION QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mercier souhaite faire des acquisitions dans le cadre de son projet *Boisé du grand jardin*;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat à l'organisme Nature-Action Québec pour une banque de 25 heures, au montant de 2 775 \$ à l'exclusion des taxes pour la caractérisation des immeubles et pour un accompagnement dans la démarche conduisant à la création d'une servitude de conservation.
- QUE cette dépense soit financée via le poste budgétaire 02-135-00-414.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-06-250 NOMINATION. DIRECTEUR ADJOINT - ENQUÊTES ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL.

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint - enquête et soutien opérationnel a été affiché à l'interne et à l'externe durant la période du 21 mai au 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue de l'externe;

CONSIDÉRANT que ce candidat a été rencontré en entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création du poste de directeur adjoint - enquêtes et soutien opérationnel;
- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Luc Martin au poste de directeur adjoint - enquêtes et soutien opérationnel;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Martin soit le ou vers le 19 juillet 2021;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe E2, échelon 12;
- LE TOUT conditionnellement à l'enquête de sécurité en cours.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 08.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 09.

2021-06-251 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité